

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mars 2016

Perles d'hiver



Le mois écoulé nous a livré deux jolies perles dans le best-off de communication de nos décideurs.

L'une, en Douane, concernait la brigade de Chalon-sur-Saône.

Le 10 février dernier, était publiée sur Aladin une actualité félicitant les agents de cette brigade pour une belle saisie de tabac illicite réalisée début janvier, à l'occasion d'un contrôle dynamique sur poids lourd. Voilà qui a dû réchauffer le cœur de nos collègues. Ce 10 février encore, les agents de cette même brigade saisissaient 3,5 kg de cannabis lors du contrôle d'un bus de tourisme, ce qui leur vaudrait d'être à nouveau mis à l'honneur et complimentés dans une autre actualité Aladin du 17 février. C'est là ce qui s'appelle bien mériter de la patrie reconnaissante.

Et pourtant, pas de chance ! Lors du Comité Technique de Réseau du 8 février – funeste coïncidence calendaire - , un document remis aux organisations syndicales précisait crûment que dans la nouvelle cartographie douanière de 2016, la brigade de Chalon-sur-Saône allait être « regroupée » avec celle de Dijon, à Dijon. Soyons clairs, par « regroupée » entendez plutôt « supprimée ». **Pour une maladresse, c'en est une, et de taille, qui a de quoi doucher les plus beaux enthousiasmes professionnels !** Merci d'être venus, merci des services rendus, maintenant vous pouvez disposer et préparer votre paquetage, au plaisir de ne pas vous revoir. Nos lecteurs apprécieront.

L'autre pêche perlière miraculeuse se situe à un niveau un peu plus élevé.

Pour mémoire, la loi sur la « rénovation » (?!?) du dialogue social de 2010, encore dite « Accords de Bercy » prévoyait, entre autres joyusetés, une redéfinition de la représentativité syndicale, et l'élimination programmée des syndicats minoritaires. A une époque qui tend à promouvoir les minorités, c'est un peu fort. Minorités oui, mais pas syndicales. Bref. La loi instaurait également la notion d' « accord majoritaire » qui visait à responsabiliser les syndicats survivants au massacre, et à les faire participer davantage à la vie de l'entreprise. Un accord serait réputé valable, et appliqué, si plusieurs syndicats représentant 50% du vote des salariés le signaient.

Noble ambition, mais c'était oublier un peu vite qu'en France, eh oui, **les syndicats minoritaires peuvent très bien correspondre aux opinions majoritaires, celles-ci ayant pour particularité de s'exprimer peu et surtout, malheureusement, de ne pas se syndiquer.** C'est comme ça. Du coup, avec ses « accords majoritaires », le Gouvernement s'est pris les pieds dans le tapis, à plusieurs reprises. Lesdits accords se sont, à répétition, avérés impossibles à trouver avec des syndicats majoritaires dont le fonds de commerce est la contestation de principe. Nous avons eu en 2015 les exemples, en Fonction Publique, de l'accord PPCR, et au Ministère des Finances, de l'accord Egalité Professionnelle, refusés par les syndicats majoritaires, échecs retentissants du principe de l'accord majoritaire.

Mais alors comment faire ? Facile. On nous sort du chapeau un joli projet de réforme du Code du Travail, où le référendum d'entreprise est porté aux nues. L'idée ? Si un accord majoritaire ne passe pas, mais rassemble néanmoins des syndicats représentant 30% des salariés votants, le projet d'accord est soumis à référendum direct de l'ensemble des salariés

Tiens ? Mais alors, les syndicats minoritaires, finalement, pourraient bien servir d'appoint précieux pour atteindre les 30% ? **Est-ce qu'on ne relèverait pas là un soupçon de contradiction ?** A l'inverse, pour les syndicats majoritaires, qu'on a confortablement installés depuis 2010, leur retirer aussi brusquement le tabouret de sous l'arrière-train est un peu violent, et ils ne manquent pas de le faire savoir.

Et si le projet ne passe toujours pas après le référendum d'entreprise, on fait quoi ? On tire son application à la courte paille ?

Finalement personne ne se dit que le retour à la bonne vieille négociation collective, rassemblant à égalité autour d'une table les syndicats petits et grands, constructifs ou contestataires, représentant donc la pluralité des sensibilités, serait encore la moins mauvaise des solutions ?

Hardi ! Nous avons là déjà deux jolies perles pour nous faire des boucles d'oreille ; avec un peu de chance, avant la fin de l'année nous aurons tout le collier.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.